

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements d'enseignement privés  
Cellule opérations collectives**

Affaire suivie par :  
Benjamin Leleu  
Mél : [mouvementprive1d@ac-creteil.fr](mailto:mouvementprive1d@ac-creteil.fr)  
Tél : 01 57 02 63 22

**AFFICHAGE OBLIGATOIRE**

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

La rectrice

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2007-078 du 29 mars 2007 ;
- Vu la note de service DAF D1 MENF2303793C du 9 février 2023 ;

## **Arrête**

### **Article 1 :**

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du premier degré est fixé de la façon suivante :

#### **Du 06 février au 02 mars 2025**

Saisie en ligne par les chefs d'établissement des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Les **annexes 1 et 2** doivent être transmises au rectorat par courriel uniquement à l'adresse [mouvementprive1d@ac-creteil.fr](mailto:mouvementprive1d@ac-creteil.fr) pour le 03 mars 2025 au plus tard.

#### **Du 03 au 23 mars 2025**

Vérification et analyse des documents par la DEEP.

#### **Le 28 mars 2025**

Publication par le rectorat, DEEP, de la liste des postes vacants, susceptibles d'être vacants et des services réduits ou supprimés.

Envoi de ces listes aux établissements pour affichage.

#### **Du 28 mars au 21 avril 2025**

Saisie des vœux par les maîtres contractuels en ligne via l'application EPIGA.

#### **Du 22 au 24 avril 2025**

Vérification par la DEEP des dossiers de candidatures sur l'application EPIGA.

#### **Du 25 avril au 11 mai 2025**

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement en ligne via l'application EPIGA.

#### **Du 12 mai au 25 mai 2025**

Vérification et analyse des documents par la DEEP.

**Le 10 juin 2025**

Commission consultative mixte interdépartementale (CCMI) relative au mouvement des maîtres contractuels du premier degré.

**Du 11 au 26 juin 2025**

Envoi des propositions d'affectation de la CCMI aux chefs d'établissement et aux maîtres concernés.  
Réponses des chefs d'établissement et des maîtres aux propositions d'affectation de la CCMI.

**Le 27 juin 2025**

Consultation en ligne via EPIGA des résultats de la CCMI par les maîtres et les chefs d'établissement, pour information.

**Le 28 juillet 2025**

Fin du mouvement.

**Article 2 :**

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 06/01/2025

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines  
Signé  
David Beraha